

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 novembre 2018
Délibération n° : 2018_62
Date de convocation : 9 novembre 2018

Objet : **Ouverture d'une ligne de trésorerie 2018-2019**

Par la suite d'une convocation en date du 9 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés au Milleclub à Eyglies, le 16 novembre 2018 à 10 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Danièle GUIGNARD

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, présente (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, déléguée pour la commune, excusée
- **Eyglies** - Jacques GIRAUD, délégué pour la commune, présent (1 voix) ; Anne CHOUVET, Maire, suppléante, présente (0 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, présente (1 voix) ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 16 novembre 2018
Délibération n° : 2018 62
Date de convocation : 9 novembre 2018

Objet : **Ouverture d'une ligne de trésorerie 2018-2019**

- La délibération n°2018-16 du Comité syndical du 15 mars 2018 approuvant le Budget primitif 2018 ;
- La proposition de la Banque populaire Auvergne Rhône-Alpes.

Considérant :

- La nécessité pour le Parc de disposer d'une ligne de trésorerie permettant de faire l'avance des dépenses en attendant le versement des subventions acquises ;
- L'existence de cette ligne ouverte en septembre 2017 pour une année, qu'il convient de renouveler ;
- L'engagement du Parc dans des programmes européens pour les trois prochaines années ;
- Les résultats de la consultation effectuée ;
- La proposition de la Banque Populaire des Alpes :
 - o Pour une dotation de 500 000€ ;
 - o Taux EURIBOR : 3 mois + 2,5% (calculé sur 360 jours, idem contrat 2017)
 - o Durée : 12 mois soit jusqu'au 30 novembre 2019
 - o Frais de dossier : 500€

Le Comité syndical, réuni le 16 novembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
 Nombre de suffrages : 30
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
 Votes Contre : 0 Pour : 18
 Abstentions : 0

Décide :

De renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire des Alpes pour une dotation de 500 000 € ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce contrat auprès de la Banque Populaire des Alpes ;

D'autoriser le Président à signer tout document permettant le fonctionnement de cette ligne de trésorerie pendant la durée du contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN